



Québec, le 8 octobre 2008

Monsieur Claudel Pelletier
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Secteur des opérations régionales
Direction de l'aménagement de la faune
124, 1^{re} Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5

**Objet : Projets de parcs éoliens de Gros-Morne et de Montagne Sèche par
Cartier énergie éolienne inc.**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue du 15 au 18 septembre derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. En référence au programme de marquage des rapaces (document DB16), la commission désire savoir quels sont les critères qui ont conduit au choix des nids et des individus à marquer ?

Quelles sont les raisons expliquant qu'il n'y ait pas d'animal marqué au nid de la rivière de Mont-Louis ?

Se pourrait-il que plusieurs observations d'Aigle royal dans le domaine du parc éolien de Gros-Morne portent sur les individus qui utilisent ce nid ?

Le plan de rétablissement de l'Aigle royal (document DB10) fait référence, en 2005, à une entente administrative possible avec les secteurs mines, énergie et territoire du Ministère pour assurer la protection des nids contre les activités autres que forestières. De telles ententes ont-elles été conclues ? Si oui sur quels éléments de protection portent-elles ?

Si non, sont-elles en cours d'élaboration et quelle serait alors l'échéance visée ?

...2

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 17 octobre prochain, compte tenu du calendrier des travaux de la commission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission